

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

**FONDS DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION,
DU SPORT ET DES TRANSPORTS**

Démolition et reconstruction du collège Jules Verne de
Rivery : candidatures non retenues au concours de
maîtrise d'oeuvre

(2011)

Répertoire numérique détaillé

83 W

établi par
Inès Guérin, attaché administratif

sous le contrôle scientifique et technique de
Elise Bourgeois, Conservatrice en chef du Patrimoine, directrice adjointe

Amiens, 2023

SOMMAIRE

Introduction page 3

Présentation du versement

Communicabilité

Sources complémentaires page 7

Bibliographie

Archives

Répertoire numérique détaillé page 8

INTRODUCTION

Présentation du versement

Le versement 83 W date du 13 janvier 2012 et provient de la Direction de l'Education, du Sport et des Transports du Conseil général de la Somme. Il est constitué de 4 maquettes (2 mètres linéaires) et de 12 panneaux en carton plume présentant les projets (1 mètre linéaire) relatif au concours ayant eu pour objet le choix du maître d'œuvre pour la démolition et la reconstruction du collège Jules Verne de Rivery.

Depuis les lois de décentralisation de 1982, les Conseils généraux ont acquis un nombre important de responsabilités liées aux collèges (construction, entretien, maintenance...). Ces compétences se trouvent amplifiées par les nouvelles lois de décentralisation de 2004.

Désormais, le Conseil départemental assure l'accueil, la restauration, l'hébergement et l'entretien des collèges publics du département. Il prend également en charge les personnels techniques, ouvriers et de service pour la mise en oeuvre de ces nouvelles compétences. De plus, le Département verse des dotations aux établissements pour leur fonctionnement matériel. La construction de nouveaux établissements, répondant à des normes respectant les obligations spécifiées dans le Grenelle 2 (2010), est l'aboutissement de ce transfert de compétences.

Le collège de Rivery, construit en 1971, possédait une structure métallique de type Bayron. Les établissements de cette époque, construits hâtivement pour faire face aux demandes accrues des enfants issus du baby-boom devenus collégiens, ne sont plus stables au feu et donc, non conformes à la réglementation des établissements recevant du Public (ERP).

L'établissement scolaire de Rivery est le troisième à avoir été reconstruit par le Département, après le collège de Péronne en 1999 (sur site vierge) et celui d'Arthur Rimbaud à Amiens en 2005 (sur site vierge également).

Il est édifié sur le même site, la parcelle de 20 000 m² permettant l'implantation du nouveau bâtiment au fur et à mesure de la destruction de l'ancien afin d'éviter l'installation de préfabriqués.

La première construction pouvait accueillir 1200 élèves, qui ne sont désormais que 500. Cette perte d'effectif s'explique par la baisse de la population collégienne et

par l'attraction des collèges privés. La capacité d'accueil du nouvel établissement est donc plus petite.

Le programme pour la construction du nouveau collège a été élaboré par l'équipe composée de la société INDDIGO de Serge Koval programmiste à Paris et du bureau d'études de Philippe POULAIN à Amiens.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié dans la presse le 25 février 2011 pour une date limite de réception des candidatures prévue au 15 avril 2011.

La première réunion du Jury pour la sélection de cinq candidats a eu lieu le 22 mai 2011. Il s'agissait de :

- Beckmann-N'Thepe (Paris),
- Bellière-Manière (Villers-Cotterêts, Aisne),
- Emmanuelle Colboc (Paris),
- MP et PB atelier d'architecture (Paris),
- Rémy Ranson (Boves, Somme).

A partir du programme, les concurrents ont établi une esquisse du projet devant répondre aux objectifs, données, contraintes et exigences suivants :

- proposer une solution d'ensemble traduisant les éléments majeurs du programme, en présentant les dispositions générales techniques envisagées et en indiquant les coûts et délais de réalisation prévisionnels,
- vérifier la faisabilité de l'opération au regard des différentes contraintes du programme et du site et en proposant éventuellement des études géologiques et géotechniques, environnementales ou urbaines complémentaires.

Les candidats ont rendu leur projet le 30 septembre 2011 (éléments graphiques et maquettes constituant le versement 83 W).

Le 21 novembre 2011, le jury s'est réuni de nouveau afin d'examiner les projets et proposer un lauréat au pouvoir adjudicateur : il s'agit du studio d'architecture Ranson-Bernier à Boves, équipe dont la démarche est la plus en adéquation avec les exigences de développement durable demandées par le Département.

Les principaux critères ayant retenu l'attention du jury sont les suivants :

- L'insertion harmonieuse du bâtiment dans l'environnement immédiat. La façade du collège est exposée au sud pour profiter au maximum de la lumière l'hiver. La toiture et les murs végétalisés assurent une séparation entre l'établissement et les habitations voisines et retiennent l'eau de pluie. Le restaurant s'ouvre sur une terrasse plantée et bien exposée qui rappelle les dunes de la côte picarde. Les grands arbres existants sont préservés. Un jardin pédagogique est implanté au nord.
- La gestion économique de l'énergie avec une chaufferie au bois pour l'ensemble du collège, des panneaux photovoltaïques qui permettront même de revendre de l'énergie et l'utilisation automatisée de l'électricité.
- La gestion durable de l'eau pour éviter les fuites, récupérer et recycler les eaux usées, améliorer la qualité de l'eau potable.
- La qualité de l'air avec la gestion des risques de pollution liés aux produits de construction et d'équipements et l'installation d'un système de ventilation interne sans échange avec l'air ambiant.

La construction du collège est le résultat d'un travail de concertation respectant les attentes et questions des élèves, des enseignants, des parents concernés. Il sert de référence sur le plan pédagogique et environnemental pour les futurs collèges de la Somme que suit le Conseil départemental afin d'assurer la réussite éducative de tous les élèves du département.

Le 10 février 2012, Christian Manable, président du Conseil général et Sarah Thuilliez, conseillère générale du canton d'Amiens Nord-Est, ont présenté au public consulté sur le projet l'équipe retenue pour transformer le collège Jules Verne de Rivery en collège labellisé Haute Qualité Environnementale (HQE).

Les travaux ont commencé au printemps 2013 et ont duré 20 mois environ.

Classement du fonds

Le versement a été accompagné d'un bordereau sommaire, normalisé par Charline Descamps. Le classement s'articule en une seule partie au vu de l'homogénéité du versement.

Intérêt historique

Les offres non retenues émanant de marchés publics constituent des typologies documents vouées à la destruction. Il a été décidé ici de conserver ces éléments et

notamment les panneaux de consultation ainsi que les maquettes en raison du modernisme de cette construction, le collège de Rivery étant le premier collège HQE de la Somme.

Communicabilité

La communicabilité de ce fonds ne présente aucun délai : elle est donc immédiate. La seule difficulté se posera en terme logistique, au vu de la fragilité et de la taille des maquettes et des panneaux de présentation.

**La communicabilité des liasses de ce versement est donc
immédiate.**

SOURCES COMPLEMENTAIRES

Bibliographie

C'est le chantier au collège : Collège Jules Verne de Rivery année 2013-2014. – S. l. : s.ed., 2014. [Br 4663]

Archives

Service administratif et financier.

[1410 W](#) Dossiers de marchés de travaux à différents collèges de la Somme. 1995-2002

[1411 W](#) Dossiers de marchés de travaux à différents collèges de la Somme. 1991-2001

Élimination en totalité, juillet 2014.

[1412 W](#) Dossiers de marchés de travaux à différents collèges de la Somme. 1987-1995

[1415 W](#) Dossiers de maîtrise d'œuvre du service des collèges (marchés, plans). 1988-1996

Élimination en totalité, juillet 2014.

[77 W](#) DIRECTION DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX : PLANS DES BATIMENTS. 1959-2004

A RESERVER EN LIGNE PREALABLEMENT A LA CONSULTATION EN SALLE DE LECTURE.

Répertoire numérique détaillé

83 W 1 - 4 Démolition et reconstruction du collège Jules Verne de Rivery, candidatures non retenues au concours de maîtrise d'œuvre ayant eu lieu le 21 novembre 2011 : maquettes et panneaux de présentation des projets.

2011

83 W 1 Projet A : architecte Emmanuelle COLBOC (Paris).

83 W 2 Projet B : MP et PB atelier d'architecture, Marjolin et Pierre BOUDRY (Paris).

83 W 3 Projet C : Bellière-Manière Architecte (Villers-Cotterêts).

83 W 4 Projet D : Beckmann – N'Thepe (Paris).